

Processus d'adhésion à l'AFIPP

1. Critères d'agrément entant que Membre AFIPP *

Pour être agréé comme adhérent de l'Association Francophone de l'Image et de la Posture et Professionnelle, il faut :

- Exercer le conseil en image personnelle et professionnelle, en tant que consultant, coach ou formateur.
- S'engager à respecter le Code de Déontologie et la Charte de l'AFIPP.
- S'acquitter de la cotisation annuelle de 160 € (ou 80 € pour une entrée en milieu d'année) + les frais de dossier de 77€ la 1^{ère} année.***
- Etre volontaire pour proposer soi-même une activité autour du thème de l'image, au moins une fois tous les 2 ans.

2. Critères d'agrément entant que Sympathisant AFIPP **

Pour être agréé comme sympathisant de l'Association Francophone de l'Image et de la Posture et Professionnelle, il faut :

- Exercer le conseil en image personnelle et professionnelle, en tant que consultant, coach ou formateur, ou un métier en lien avec le conseil en image personnelle et professionnelle.
- S'engager à respecter le Code de Déontologie et la Charte de l'AFIPP.
- S'acquitter de la cotisation annuelle de 60 € (ou 40 € pour une entrée en milieu d'année) + les frais de dossier de 40 € la 1^{ère} année.***

3. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature et les documents nécessaires sont à télécharger sur le site de l'AFIPP puis à renvoyer remplis et signés.

Par mail à secretariat@afipp.org.

Par courrier postal à AFIPP 12 rue Bayen 75017 Paris.

Ce dossier est constitué de 3 éléments : la demande d'adhésion complétée et signée - la Déontologie signée - la Charte de l'AFIPP signée.

4. Entretien avec le C.A.D.

Après réception du dossier complet, le Comité d'Adhésion et de Déontologie fixe un rendez-vous avec le candidat (en présentiel ou par Skype) pour faire connaissance et examiner ensemble sa demande et son parcours.

5. Adhésion à l'AFIPP

Après délibération un membre du C.A.D. vous signifie, par mail, votre adhésion (en tant que membre ou sympathisant) ou les motifs de refus s'il y a lieu et vous donne les coordonnées pour envoyer votre chèque d'adhésion ainsi que les formalités nécessaires pour figurer sur notre site (uniquement pour les membres AFIPP).

* Les Membres AFIPP ont leur photo ainsi que leurs coordonnées sur la page-web des membres AFIPP (Les remises à jour sont gratuites). Ils ont accès à l'ensemble des ateliers à des prix préférentiels. Ils sont invités à participer aux séminaires d'été annuels de 3 jours (ateliers, formations, initiations...entièrement gratuits durant le séminaire). Ils ont accès à la supervision et/ou l'intervision trimestrielle données par des coachs certifiés. Gratuite ou tarif préférentiel.

** Les Sympathisants AFIPP ont accès à tous les ateliers aux tarifs membres + 50€.

*** Les frais d'adhésions et de dossier sont payables par chèque ou Paypal.